CONSEIL MUNICIPAL De la commune de POUGNE – HERISSON



Procès –verbal de la Séance Du 15 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le, 15 juin, le Conseil Municipal de Pougne-Hérisson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres Date de Convocation : 10 juin 2022

En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8

Présents: MOTARD Guillaume, DUGUET Amandine, DUBIN Christiane, BRANDEAU Corinne, LUCET François,

MEUNIER Pierre, CHARGÉ Rémi

<u>Absents</u>: CAQUINEAU Bernard, BRETEAUD Arnaud <u>Pouvoir</u>: CAQUINEAU Bernard à MOTARD Guillaume

Secrétaire : pierre MEUNIERest nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention de formation et d'assistance du personnel informatique avec le CDG79
- 2- Avenant à la convention maintenance informatique avec la CCPG
- 3- Convention FLIP 2022
- 4- Loyer maison jaune
- 5- Devis travaux d'aménagement place de la pesée
- 6- Décision modificative budgétaire n°1
- 7- Validation de la charte éco-responsable
- 8- Demande de subvention 2022-2023 collège Louis Merle
- 9- Dispositif Argent de Poche
- 10- Point sur les communes nouvelles
- 11- Fête du 14 juillet
- 12- Suivi des décisions et projets de la commune par le logiciel TRELLO
- 13- Point communication évènements de la commune / rédaction des articles pour le site internet
- 14- Questions diverses

Convention de formation et d'assistance du personnel informatique avec le CDG79

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion dans sa séance du 13 décembre 2021, fixant les tarifs applicables aux prestations assurées par le service informatique à compter de janvier 2022, il convient de délibérer sur la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique dont lecture est faite à l'assemblée présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de valider la convention telle qu'énoncée ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte se référant à ce dossier.

Avenant à la convention maintenance informatique avec la CCPG

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée :

Vu la convention initiale en date du 30 mars 2021 confiant au service commun « maintenance informatique » de la Direction des Systèmes d'Information la maintenance des réseaux et matériels informatiques de ses adhérents ;

Vu l'avis favorable de la commission « Qualité des équipements, Infrastructures, Innovation numérique » du 4 mai 2022 :

Considérant le souhait d'intégrer les communes de Les Forges et de Vausseroux à la convention de service commun « maintenance informatique » :

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la passation d'un avenant n°1 à la convention de service commun maintenance informatique de la Direction du Système d'Information ci-annexé,
- d'autoriser le maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de valider l'avenant n°1 tel qu'énoncé ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout acte se référant à ce dossier.

Convention FLIP 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine souhaite, pour l'organisation du FLIP, que la commune de Pougne-Hérisson mette à disposition la salle communale de Pougne, située rue de l'école buissonnière, pour la période du 8 au 27 juillet 2022.

Dans ce cadre, il convient de passer une convention d'occupation avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le maire donne lecture de la convention au conseil municipal et leur demande de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de valider la convention telle qu'énoncée ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte se référant à ce dossier.

Loyer maison jaune

Monsieur Le Maire Informe le Conseil que le logement situé 2 Place St Pou à Pougne a été rénové en vue d'être loué en tant que local commercial pour un praticien paramédical, à compter du 1^{er} juillet 2022, et qu'il convient de fixer son loyer;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le loyer à 400€.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

Devis travaux d'aménagement place de la pesée

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour le réaménagement de l'accès de la maison jaune sur la place de la Pesée :

- L'entreprise ACT Création pour un montant de 2911,50€ HT soit 3493,80€ TTC pour du béton désactivé.

- L'entreprise DUBIN Dominique pour un montant de 2695,28€ HT soit 3234,34€ TTC pour du béton désactivé.
- L'entreprise DUBIN Dominique pour un montant de 1564,35€ HT soit 1877,22€ TTC pour du béton lisse.

Il propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 pour, 3 abstentions : Guillaume MOTARD, Bernard CAQUINEAU, François LUCET), décide :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise DUBIN Dominique pour un montant de 1564,35€ HT soit 1877,22€ TTC pour du béton lisse.

D'autoriser le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier

Décision modificative budgétaire n°1

Décision modificative pour le paiement de la facture de travaux de voirie M-RY d'un montant de 104664,43€ TTC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2022

	Investissement		Fonctionnement	
Compte	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0167/2313 voirie	49700			
0167/1323 subvention voirie		21500		
0180/2031 Château	-21000			
0183/2313 cimetière	-7200			

Validation de la charte éco-responsable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la charte communale éco-responsable a été rédigée.

Cette charte a pour principal objectif la promotion d'une démarche éco-responsable dans les actions de la vie communale au niveau de l'énergie, des pratiques, des choix des matériaux, ou encore de la gestion des espaces verts. Cette charte s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, et dans le projet de Parc Naturel Régional de Gâtine.

Lecture est donnée au conseil municipal.

Il convient de délibérer sur la validation de cette charte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (7pour, 1 abstention : François LUCET),

Décide de valider la charte communale éco-responsable telle qu'énoncée ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer tout acte se référant à ce dossier.

Demande de subvention 2022-2023 Collège Louis MERLE

Vu le code des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal la demande de subvention reçues du FSE Louis Merle, collège de Secondigny. Celui-ci demande une subvention de 40€ par enfant, pour 10 enfants

Il demande au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la subvention suivante :

- FSE Louis Merle : 40€/enfant pour 10 enfants, soit 400€

Autorise M. le Maire à signer tout acte se référant à ce dossier.

Dispositif argent de poche

Les courriers ont été envoyés à 7 jeunes de la commune. Une réunion est prévue le 22 juin 2022 à 17h00. Les chantiers proposés sont : le nettoyage d'un chemin de randonnée, le désherbage de la commune et du cimetière, le montage des buts multisports.

Commune Nouvelle

Une réunion de concertation sur un projet de commune nouvelle est organisée le 30 juin 2022. Les communes invitées sont Secondigny, Allonne, Azay sur Thouet, Vernoux en Gâtine, et Pougne-Herisson.

la création d'une commune nouvelle regroupant ces communes sera à l'ordre du jour.

Fête du 14 juillet

Les invitations sont en cours d'envoi.

Le traiteur a été choisi, il s'agit de Le Grimoire situé à la Chapelle Bâton.

Suivi des décisions et projets de la commune avec le logiciel Trello

M. Rémi CHARGÉ présente le logiciel *Trello*, logiciel gratuit, permettant le suivi de projets et décisions concernant la commune.

Le conseil valide l'essai.

M. Rémi CHARGÉ se charge d'envoyer les invitations à l'ensemble du conseil pour que chacun crée son compte.

Point communication évènements de la commune et rédaction des articles pour le site internet

Un manque de communication sur les différents évènements ayant lieu sur la commune est remonté.

Il est demandé de prévenir l'ensemble du conseil, en particulier M. Rémi CHARGÉ pour que les différentes infos soient publiées sur le site internet.

A cet effet, la commune recherche un pigiste bénévole pour la rédaction d'articles.

Questions diverses

- Installation buts multisport

Le montage pourrait se faire avec l'aide des jeunes du dispositif argent de poche

Nettoyage des vitres de la salle de Hérisson

Des devis seront demandés à ce sujet.

- Pougne Fest 2022

Le festival aura lieu le 30 juillet 2022

- Marché des producteurs locaux à Secondigny le 17 juin

Le conseil municipal s'excuse mais ne pourra pas être présent. Il est par contre remonté que les producteurs et commerçants du marché hebdomadaire de Secondigny ne sont pas conviés, ce qui est fortement dommage.

- Remblai route du Patis

Le remblai sera effectué en septembre. La commune est en attente de devis

- Armoire froide Nombril

Le Nombril du monde propose de racheter une armoire froide dont ils n'ont plus l'utilité au tarif de 400,00. La commune n'ayant pas besoin de cet équipement, le conseil ne donnera pas suite.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 22 heures 30. La prochaine réunion est fixée le 20 juillet 2022 à 20h15.